

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

11 octobre 2019
Français
Original : anglais et français

Soixante-dixième session
7-11 octobre 2019

**Actualisation des opérations du HCR dans les
Amériques****A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements****Situation au Venezuela (République bolivarienne du)**

Les Vénézuéliens continuent à quitter massivement leur pays, en franchissant principalement les frontières terrestres, la majorité se rendant en Colombie. Sur les 4,3 millions de personnes qui ont quitté le Venezuela (République bolivarienne du), plus de 3,5 millions sont accueillis en Amérique latine et dans les Caraïbes. Si plus de 2 millions ont bénéficié d'un dispositif de séjour légal temporaire et plus de 600 000 ont demandé l'asile, beaucoup se trouvent toujours en situation irrégulière.

Ces trois dernières années, la plupart des gouvernements de la région ont fait preuve d'une solidarité louable envers les réfugiés et les migrants vénézuéliens, leur fournissant l'accès au territoire, une protection et une assistance, y compris par de nouveaux processus de régularisation et des plans de réponse nationaux. Toutefois, la capacité des pays d'accueil est saturée, situation qui a parfois provoqué des tensions communautaires et alimenté un sentiment xénophobe. Quelques pays ont récemment adopté des mesures restrictives concernant l'accès des Vénézuéliens au territoire. Le HCR s'inquiète que cette décision puisse contraindre certaines personnes à poursuivre leur déplacement, accroissant leur risque d'être exposées à l'exploitation et aux abus, à l'extorsion, au trafic illicite et à la traite. Pour leur part, les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et de l'Uruguay ont maintenu une politique de la porte ouverte envers les Vénézuéliens. La Colombie a autorisé des centaines de milliers de Vénézuéliens à traverser et à retraverser librement la frontière et a accueilli le retour de 400 000 Colombiens qui avaient longtemps résidé au Venezuela (République bolivarienne du).

Au niveau régional, le Processus de Quito a joué un rôle fondamental dans l'harmonisation des politiques et des pratiques, y compris concernant la crise vénézuélienne, dans toute la région des Amériques. En juillet 2019, à l'occasion de la quatrième réunion technique internationale (Quito IV) depuis la publication de la Déclaration de Quito, en 2018, une feuille de route des actions prioritaires a été adoptée. Ces domaines thématiques portent sur l'octroi de documents et l'enregistrement, les dispositifs d'accueil et d'orientation juridique, l'accès aux droits et aux services élémentaires, la protection de l'enfant, l'intégration socioéconomique, le renforcement des commissions nationales pour les réfugiés et la mobilisation d'un soutien international. La création d'un groupe de pays d'appui donateurs a en outre été annoncée.

En attendant la cinquième réunion technique, qui sera accueillie par le Gouvernement de Colombie en novembre 2019, le HCR intensifiera ses actions de mobilisation de la communauté internationale, y compris des acteurs du développement, pour aider les pays d'accueil à répondre aux besoins des Vénézuéliens et faciliter leur inclusion socioéconomique. À cette fin, l'Union européenne organise la Conférence de solidarité sur les réfugiés et les migrants vénézuéliens à Bruxelles fin octobre 2019, en collaboration avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les institutions financières internationales jouent aussi un rôle fondamental en permettant aux pays touchés d'avoir accès à des financements concessionnels.

Ces initiatives sont menées parallèlement à la mise en œuvre des activités exposées dans le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants (RMRP) et celles de la Plateforme régionale de coordination interorganisations, codirigée par le HCR et l'OIM, qui complète les efforts déployés par les autorités locales et nationales pour répondre aux besoins humanitaires. Les activités du RMRP comprennent les interventions en espèces, la communication avec les communautés et les stratégies de communication plus larges, l'éducation, la violence liée au genre, la gestion des informations, l'intégration et les espaces de soutien, qui dispensent des services psychosociaux et juridiques. Sur une base mensuelle, plus de 100 000 personnes de tout âge, genre et origine peuvent bénéficier de cette forme d'assistance dans les espaces de soutien.

Sous la direction du Représentant spécial conjoint du HCR et de l'OIM, les deux organisations ont aidé les États à respecter les engagements pris dans le contexte du Processus de Quito. Le Représentant spécial a aussi demandé un appui plus important des donateurs pour répondre aux besoins humanitaires et de protection croissants.

Comme le souligne la note d'orientation sur les considérations de protection internationale pour les Vénézuéliens – actualisation 1 du HCR (« *Guidance note on international protection considerations for Venezuelans – update 1* ») et compte tenu des mesures restrictives prises récemment par certains États, l'accès au territoire et aux procédures d'asile est d'une importance cruciale. Il faut pour cela mettre en place la reconnaissance via des procédures de détermination du statut de réfugié basées sur des groupes, et l'accès à d'autres dispositifs et réponses de protection assortis des garanties adéquates.

Dans l'esprit de la réponse humanitaire des Nations Unies à l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR intensifie ses opérations destinées à répondre aux besoins des populations touchées en mettant en œuvre des projets basés sur la communauté visant à empêcher le déplacement, à atténuer les risques et à renforcer la résilience des communautés victimes. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire, le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection et celui des abris/des articles non alimentaires/de l'énergie. À l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR continue à fournir une protection aux réfugiés et aux personnes ayant besoin de la protection internationale. Ses programmes d'assistance et de protection basés sur la communauté comportent des projets sur la protection, la cohésion sociale, les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et les abris, ainsi que la fourniture d'articles de secours essentiels.

Situation en Colombie

Si une grande partie de l'attention internationale s'est tournée vers l'arrivée massive des Vénézuéliens en Colombie, les objectifs de l'accord de paix du pays continuent d'être poursuivis malgré les nombreux problèmes, notamment les appels récents au réarmement lancés par certains chefs des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Les problèmes de protection persistent à l'intérieur et autour des zones de démobilisation des FARC, et le long de la frontière avec le Venezuela (République bolivarienne du), de ses frontières sud et de la côte pacifique. On note une forte prévalence des attaques homicides contre des chefs de communauté ; l'utilisation de mines antipersonnel et la présence d'engins non explosés ; le recrutement d'enfants soldats ; le ciblage de groupes sociaux spécifiques ; et la violence sexuelle et sexiste (SGBV). Le déplacement chronique, qu'il soit nouveau ou récurrent, ainsi que les restrictions de mouvement sont courants dans ces régions et touchent principalement les populations autochtones et les Afro-colombiens. En 2018 et au cours du premier semestre 2019, 176 000 personnes ont été déplacées et toutes ont besoin d'une assistance humanitaire. Le HCR continue à plaider pour le respect de la Loi sur les victimes et la restitution des terres afin de protéger les personnes déplacées pendant toute la mise en œuvre de l'accord de paix.

Dans ce contexte, un nombre grandissant de Colombiens continuent à chercher asile en Équateur, avec en moyenne plus de 450 demandes d'asile enregistrées tous les mois. Néanmoins, le nombre de demandes d'asile déposées par des Vénézuéliens a désormais dépassé celui des demandes présentées par des Colombiens, faisant peser sur l'Équateur la pression de deux crises de déplacement différentes.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale

Les ressortissants du Nord de l'Amérique centrale continuent à quitter leur pays en 2019, fuyant principalement la violence, l'insécurité et la détérioration des conditions économiques, ainsi que les effets de la sécheresse. À ce jour, plus de 800 000 personnes ont été appréhendées alors qu'elles tentaient de gagner les États-Unis d'Amérique, dont beaucoup auraient eu besoin de la protection internationale. Au Mexique, les demandes d'asile ont atteint un sommet historique, s'élevant en tout à 48 000 de janvier à août 2019, soit une augmentation de 231 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Au Honduras, où la violence et l'insécurité dues aux gangs et autres groupes armés persistent, les tensions politiques se sont intensifiées, provoquant des départs supplémentaires. En El Salvador, le gouvernement a accepté d'appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés, connu dans la région par son acronyme espagnol, le MIRPS. Il a ainsi rejoint cinq autres pays d'Amérique centrale et le Mexique dans une réponse régionale coordonnée au déplacement. Un cadre juridique destiné à protéger les déplacés internes a été soumis à l'assemblée législative en El Salvador. Par ailleurs, le nombre de Guatémaltèques arrêtés à la frontière sud des États-Unis d'Amérique au cours du premier semestre 2019 a atteint 200 000 personnes. Les mesures policières ont fait grimper le nombre d'expulsions vers ces pays d'Amérique centrale, submergeant leurs structures d'accueil et leur capacité à identifier et à assister correctement les personnes ayant besoin de protection. Près de 157 500 expulsions ont été enregistrées entre janvier et juillet, soit une hausse de 41 % par rapport à la même période de 2018. Il devient par conséquent de plus en plus important d'intensifier les activités de protection et d'intégration pour les personnes expulsées.

Dans le cadre du Protocole de protection des migrants (MPP) actuellement mis en œuvre aux États-Unis d'Amérique, plus de 42 000 demandeurs d'asile potentiels ont été renvoyés au Mexique pour attendre d'être entendus par la justice. Il est toujours difficile d'assurer des conditions d'accueil adéquates et l'assistance humanitaire est limitée, tandis que les conditions de sécurité dans certains endroits posent de graves problèmes. En outre, une nouvelle politique a récemment été adoptée aux États-Unis d'Amérique, refusant l'éligibilité aux demandeurs d'asiles qui ont franchi la frontière sud du pays après avoir traversé un pays tiers où ils auraient pu demander l'asile.

Dans ce contexte, et avec la conclusion d'accords bilatéraux sur le retour des demandeurs d'asile vers les pays tiers de la région, le HCR est prêt à fournir des conseils et un appui pour s'assurer que tous les gouvernements concernés respectent leurs obligations de protection énoncées dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans son Protocole de 1967. Le HCR réitère aussi l'importance d'une approche régionale de cette situation de déplacement qui tienne compte des considérations de protection.

Conformément au MIRPS et dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR contribue au Plan de développement global pour l'Amérique centrale. Il s'agit d'une initiative prise par le Mexique et les pays du Nord de l'Amérique centrale, avec l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Ce plan vise à créer les conditions d'un développement durable et à atténuer les causes du déplacement, afin de mieux gérer la mobilité humaine dans la région. Dans ce contexte, le HCR s'attache à ce que les réponses aux mouvements de population tiennent compte de la protection, tout en recherchant des solutions en soutenant les stratégies humanitaires et d'investissement dans le développement à long terme.

Situation au Nicaragua

La situation au Nicaragua est restée calme mais tendue, avec l'arrêt du processus politique à la suite des accords conclus entre le gouvernement et les mouvements d'opposition du pays. Des violations continues des droits de l'homme ont été signalées et le nombre de Nicaraguayens cherchant la protection internationale continue d'augmenter.

Le nombre total de demandeurs d’asile du Nicaragua dépasse actuellement 82 000, avec plus de 32 000 demandes enregistrées au Costa Rica et quelque 30 000 cas en attente, faisant du Costa Rica le pays qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d’asile du Nicaragua. Le Panama et les pays d’Europe ont également enregistré une forte hausse du nombre de requêtes, notamment ces deux derniers mois.

Si les autorités costariciennes ont déployé des efforts notables pour faire face à cette situation, elles restent confrontées à des problèmes pour gérer efficacement ce nombre sans précédent de demandes d’asile. Un plan de réponse rapide interorganisations dirigé par le HCR a été élaboré afin de prendre en charge les besoins de protection et de santé immédiats, et de donner aux populations touchées les moyens de subvenir à leurs propres besoins, principalement par des interventions en espèces.

B. Priorités stratégiques régionales

Accès à l’asile

Dans le contexte de la situation au Venezuela (République bolivarienne du), la plupart des pays d’accueil d’Amérique du Sud ont continué à utiliser des processus de régularisation ponctuels ou les cadres juridiques nationaux et régionaux existants pour fournir des documents, un droit de séjour légal et l’accès aux services élémentaires au nombre croissant de Vénézuéliens ayant besoin de la protection internationale. Conformément à la note d’orientation sur les considérations de protection internationale pour les Vénézuéliens – actualisation 1, le HCR continue à encourager l’adoption d’une approche régionale harmonisée incluant des garanties de protection. Dans le cadre du Processus de Quito, le HCR fournit une assistance technique et un appui opérationnel aux États d’accueil, afin de renforcer leurs capacités à répondre rapidement à des déplacements de grande ampleur et à renforcer leurs procédures de détermination du statut de réfugié.

Si l’espace humanitaire s’est réduit dans certaines régions, des pays ont pris des mesures pour appliquer la définition élargie de réfugié énoncée dans la Déclaration de Carthagène et élaborent des procédures simplifiées ou accélérées de détermination du statut de réfugié pour faire face au nombre croissant de demandes d’asile. À cet égard, le HCR a fourni des conseils et une formation au Costa Rica, au Mexique et à la République Dominicaine. En coopération avec le Réseau des Amériques pour l’aide juridique aux réfugiés, le HCR a soutenu les actions de plaidoyer visant à obtenir l’accès à une représentation juridique gratuite pour les personnes ayant besoin de la protection internationale dans la région. Le HCR a aussi soutenu les défenseurs publics et les médiateurs participant à la protection des réfugiés.

Enregistrement et suivi de la protection

Le HCR soutient les Commissions pour les réfugiés du Costa Rica, de l’Équateur, du Mexique, du Pérou et du Venezuela (République bolivarienne du) qui contribuent à l’élaboration de bases de données sur l’enregistrement dotées de garanties appropriées de protection des données, améliorant le ciblage, la gestion des cas, la production de statistiques et la délivrance de documents.

Le HCR utilise son Écosystème d’enregistrement de la population et de gestion de l’identité (PRIMES) dans plusieurs pays de la région pour identifier les personnes vulnérables relevant de sa compétence, faciliter l’apport d’une assistance et de services et améliorer la gestion des cas relevant de la protection ainsi que la prévention de la fraude. Plus de 65 000 personnes dans 13 opérations ont été enregistrées dans la base de données proGres v4 du HCR, composante de PRIMES, de mars à août 2019.

Le HCR a déployé un système régional de suivi de la protection qui est actuellement en place dans 11 opérations. Dans le cadre de ce système, plus de 8 000 entretiens ont été menés avec quelque 20 000 personnes, principalement dans le contexte du déplacement depuis le Venezuela (République bolivarienne du). Ces activités de suivi de la protection ont contribué à renforcer la sensibilisation de la communauté, le plaidoyer reposant sur des faits, l’identification et l’orientation des personnes ayant

des besoins spécifiques, la cartographie des services et l'ajustement des réponses opérationnelles en conséquence.

Protection des enfants et prévention de la violence sexuelle et de genre

Les personnes déplacées dans les Amériques continuent d'être victimes de la violence sexuelle et de genre (SGBV), du féminicide, de l'exploitation et de la traite. En outre, les enfants risquent d'être séparés de leur famille et enrôlés dans des groupes militaires et des gangs. L'accès limité aux documents et aux services élémentaires vient aggraver encore ces dangers.

Les États participant au Processus de Quito se sont engagés à assurer la protection des enfants pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Des consultations sur un projet de protocole régional pour la protection des enfants réfugiés et migrants du Venezuela (République bolivarienne du) devraient être organisées ces prochains mois, le protocole final devant être présenté à la prochaine réunion de haut niveau « Quito V » en novembre 2019.

En outre, le Réseau régional des espaces sûrs a continué à s'étendre et compte à présent 14 pays (110 membres). Le Réseau a permis à 4 900 personnes vulnérables de recevoir une assistance entre janvier et avril 2019. Pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, le Réseau a commencé à élaborer une boîte à outils régionale et un mécanisme de renvoi des plaintes.

Solutions globales

Intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR dans les économies de la région reste un défi. Les obstacles sont notamment les barrières administratives et juridiques à l'accès à l'emploi et le manque de possibilités d'entrepreneuriat.

Le HCR a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie globale sur les moyens d'existence dans les Amériques, afin d'inclure les personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux, en insistant particulièrement sur les zones urbaines en Colombie, en El Salvador, au Panama et en République dominicaine. Dans ce contexte, quatre forums interorganisations sur l'emploi et l'entrepreneuriat ont été organisés au Brésil et en Équateur. Le HCR, l'OIM et ONU-Habitat ont signé un projet de trois ans financé par l'Union européenne sur le renforcement des communautés qui accueillent des réfugiés et des migrants vénézuéliens en Colombie, en Équateur, Pérou et en République dominicaine.

L'initiative des villes de la solidarité inscrite dans le Plan d'action du Brésil vise à renforcer les réponses opérationnelles pluripartites en milieu urbain, pour promouvoir l'intégration et consolider les réponses institutionnelles. Les préparations en vue de son déploiement dans les municipalités de quatre pays sont en cours.

Éradication de l'apatridie

La région des Amériques a continué à prendre des mesures pour devenir le premier continent à mettre fin à l'apatridie. En juillet 2019, l'Argentine a instauré des procédures nationales de détermination de l'apatridie et a adopté un cadre de protection qui facilite la naturalisation des personnes apatrides. Aux Bahamas, le HCR a fourni un soutien pour l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur la nationalité, l'immigration et l'asile comportant des garanties qui empêchent l'apatridie à la naissance, tandis qu'au Costa Rica, un mécanisme visant à atteindre « zéro cas d'apatridie » a été adopté. En République dominicaine, le HCR continue à travailler avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes afin de promouvoir l'accès à la nationalité par la législation existante en vertu de la loi 169-14.

En Colombie, un nouveau projet de loi sur la migration comportant un chapitre consacré à l'identification et à la protection des personnes apatrides a été soumis au parlement. Avec l'appui du HCR, de l'OIM et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Gouvernement colombien a également adopté une mesure exceptionnelle et temporaire accordant la nationalité colombienne aux enfants nés sur leur territoire de parents vénézuéliens.

L'implication du HCR aux côtés des États de la région en prévision du segment de haut niveau sur l'apatridie lors de la 70^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a conduit à l'adoption d'un certain nombre d'engagements. Une étude comparative menée par le HCR sur l'apatridie et l'enregistrement tardif des naissances est en cours, en collaboration avec l'Organisation des États d'Amérique et le Conseil caribéen de l'enregistrement des actes d'état civil, de l'identité et des statistiques de l'état civil.

C. Information financière

En octobre 2018, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 213,1 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2019. Fin août 2019, le budget total pour les Amériques atteignait 340,7 millions de dollars E.-U., dont des hausses pour la situation au Venezuela (République bolivarienne du) de 72 millions de dollars E.-U. supplémentaires pour le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants et un total de 55,8 millions de dollars E.-U. supplémentaires pour répondre aux besoins essentiels face à l'afflux au Mexique ainsi qu'à la situation au Venezuela (République bolivarienne du), couverts à partir de transferts depuis les réserves.